

SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

*L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 16 mars 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNÉ, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, pouvoir à Yves LEMONNIER, Patricia NOGUET, pouvoir à David MULLER, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°D031\_240323**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022  
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement fait apparaître, en section d'exploitation, un excédent global de clôture de 720 372,29 € et en section d'investissement un excédent global de clôture de 3 160 641,99 €.

Il est proposé au Conseil, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2022 (2 396 093 € en dépenses et 150 000 € en recettes), d'affecter la somme de 300 000 € à la

section d'investissement (article 1068) au titre de la réserve complémentaire et de reporter le solde de l'excédent d'exploitation, soit 420 372,29 € au chapitre 002 « Résultat reporté ».

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

DECIDE après avoir pris en compte les restes à réaliser 2022 (2 396 093 € en dépenses [deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-treize euros] et 150 000 € [cent cinquante mille euros] en recettes), d'affecter la somme de 300 000 € (trois cents mille euros) à la section d'investissement (article 1068) au titre de la réserve complémentaire et de reporter le solde de l'excédent d'exploitation, soit 420 372,29 (quatre cent vingt mille trois cent soixante-douze euros et vingt-neuf centimes), au chapitre 002 « Résultat reporté ».

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président